

Notice d'utilisation

Portail de dépôt des pièces justificatives de l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel face à l'augmentation du coût du gaz naturel – Bouclier Tarifaire

Le portail de dépôt est accessible à partir de l'adresse : <https://portail-bt.asp-public.fr>

Ecran d'accueil

Veillez saisir vos informations

SIRET de l'entreprise *

Adresse Email *

Code de vérification *



Code illisible ? [Regénérer un code](#)

Le captcha est uniquement composé de chiffres et lettres minuscules

Suivant →

❖ Règles de saisie

- ✓ **Saisie du N° SIRET**
 - Le N° SIRET doit être constitué de 14 caractères
- ✓ **Saisie de l'adresse email**
 - L'adresse email saisie doit être valide : xxx@xxx.xxx
- ✓ **Saisie du code Captcha**
 - Le code captcha doit être saisi

Ecran de dépôt des pièces justificatives

Dépôt du formulaire de demande de remboursement

Département *

01 - Ain x ▼

Formulaire de demande *

Aucun fichier sélectionné.
Taille maximum: 5Mo - Fichier accepté: PDF

Dépôt des pièces justificatives

Pièces justificatives

❖ Règles de dépôt

Une fois la connexion au portail effectuée, l'utilisateur arrive sur l'écran de dépôt des pièces justificatives. Il y a une zone par type de pièce :

- Formulaire de demande de remboursement et département
- Pièces justificatives

✓ *Pièces jointes*

- La taille d'une pièce jointe ne doit pas dépasser 5 Mo.
- Les extensions de la pièce jointe autorisées (selon le type de pièces) : .pdf, .xls, .xlsx, .csv
- Le nombre de pièces complémentaires ne doit pas être supérieur à 7.

Clc sur le « [Ajouter un fichier](#) » permet d'ajouter une nouvelle pièce.

Accusé de réception


Un accusé de réception, listant la totalité des pièces déposées, est envoyé **automatiquement** à l'adresse mail renseignée au moment de la connexion.

Informations complémentaires

Les liens « **Mentions légales** », « **CGU** » et « **Mention d'information** » renvoient vers des fichiers PDF décrivant leur contenu.

Le lien « **Contact** » renvoie vers l'adresse email de contact de l'ASP.

Pour revenir à la page d'accueil, il faut ressaisir l'url <https://portail-bt.asp-public.fr>, il n'y a pas de bouton « Retour » ou « Annuler ».

Il est possible de supprimer une pièce avant son téléchargement à l'aide d'un clic sur le bouton «  ». **Une fois la validation des pièces effectuée, il n'est plus possible de supprimer une pièce.**